

À l'attention de Messieurs
Benoît RIEUL, Chef de projet DEOS,
Vincent DELCROIX et Philippe QUÉVREMONT, garants de la CNDP,
Par mail et sur site de la concertation à :
vincent.delcroix@garant-cndp.fr, philippe.quevremont@garant-cndp.fr

Fos-sur-Mer, le 19 décembre 2024

Objet : Avis de l'association

MOUVEMENT CITOYENS DE TOUS BORDS – GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT

Réf : Projet GPMM Fos-DEOS à Fos-sur-Mer

Documents examinés : Le dossier de concertation et sa synthèse

NOTRE ASSOCIATION

Notre association "**MCTB – GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT**" participe depuis plus de vingt ans à toutes les concertations. Nous œuvrons pour protéger et améliorer la qualité de vie des Fosséens. Nous travaillons avec tous les industriels, le GPMM, les services de l'État et les élus qui le veulent bien.

LE PROJET

Le GPMM-Fos au travers de son projet nommé DEOS, souhaite rassembler sur le môle central, une logistique de production, d'assemblage, de maintenance et de démantèlement de parcs éoliens flottants. Le projet DEOS répond aux besoins de déploiement des éoliennes flottantes en Méditerranée, notamment des parcs A06 et 09. La nécessité d'augmenter la production électrique par des moyens qui garantissent la souveraineté nationale, passe par la mise en place d'un hub de l'éolien qui trouve naturellement sa place à l'intérieur du Grand Port Maritime de Marseille-Fos (GPMM-F).

AVIS FAVORABLE SOUS CONDITIONS

En effet le dossier n'apporte pas une réflexion aboutie sur toutes les phases de la vie d'une éolienne et celle de l'exploitation du site DEOS. En conséquence le GPMM-F devra compléter ses informations sur les points suivants.

GESTION ET ADMINISTRATION DU SITE

- Le GPMM-F devrait produire un règlement et un cahier des charges des règles à respecter pour les futures entreprises sur le site. Ce cahier des charges devrait introduire des mesures de réduction des bruits, de gestion des dépoussiérages, de gestion des eaux et de leur recyclage, particulièrement pour la probable centrale à béton qui sera construite s/place.
- Le GPMM-F devrait engager et inciter les futurs constructeurs de flotteurs et assembleurs d'éoliennes à transporter leurs entrants par voie maritime plutôt que par nos routes

inadaptées ; ceci concerne aussi le démantèlement et le découpage en morceaux des composants d'éoliennes.

- L'extension du môle central au travers d'une nouvelle emprise maritime du domaine public sur 45 Ha, imposera sûrement une nouvelle zone de sécurité maritime autour des appontements éoliennes, à l'image de la ZMFR constituée autour d'Elengy Cavaou en janvier 2012 (zone maritime et fluviale de régulation); cet aspect n'est pas abordé.
- Le GPMM-F devrait proposer des solutions de navettes de transport pour les 1700 employés du site, à partir de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer

AMÉNAGEMENT DU SITE

Le GPMM-F devrait préciser comment seront revêtus les 75Ha du site (chaussée, goudron, terre-plein, imperméabilisation, renforcement des sols, ...).

Si toute ou partie de la réalisation de ces travaux de renforcement des sols est transférée à un futur utilisateur, leur respect des règles devrait apparaître dans le règlement et/ou le cahier des charges que le GPMM-F devrait réaliser.

ABSENCE DE FILIÈRE DE RECYCLAGE

Le GPMM-F devrait prévoir une filière de déconstruction/élimination et ou recyclage de tous les composants éoliens (motorisations, pales, flotteurs et autres) dans l'enceinte du projet DEOS.

Actuellement cet aspect n'est évoqué que sur 4 lignes de la page 37 /104 du dossier de concertation.

Pourtant le recyclage des pales d'éoliennes est devenu un enjeu majeur dans le secteur de l'énergie renouvelable. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, la loi impose que 95 % de la masse totale des éoliennes soit recyclable. Il serait dommage qu'après découpage, ces morceaux d'éoliennes se retrouvent sur nos routes surchargées et participent à des pollutions supplémentaires, uniquement parce que le port n'aurait pas anticipé cette filière localement.

L'EMPREINTE VISUELLE DES ÉOLIENNES

Les documents graphiques du dossier de concertation ne permettent pas d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement. Le projet prévoyant la présence permanente de 3 éoliennes de 300m de hauteur, complètes, dont 2 à flot, devrait s'apprécier vu de la terre (Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc) pour que la population concertée dispose d'une réelle appréciation de l'insertion du projet dans son environnement.

R. MEUNIER,

président bénévole de l'association

M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement

golfedefos@free.fr